



PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES

CABINET DU PREFET

Nice, le 02 AVR. 2025

SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES-MARITIMES
CS 90099
06273 VILLENEUVE-LOUBET
CEDEX

LE PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

ET

SERVICE DES CARRIÈRES
SPP/PAT

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU SERVICE
DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE
SECOURS DES ALPES-MARITIMES

ARRÊTE SDIS N° 25 16 12

PORTANT FIN DE FONCTIONS ET NOMINATION DANS LES FONCTIONS DE MEDECIN-CHEF

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de justice administrative,

VU le code général de la fonction publique,

VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le décret n° 2016-1236 du 20 décembre 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des médecins et des pharmaciens de sapeurs-pompiers professionnels,

VU la délibération n° 24-B27 du 28 mai 2024 du bureau du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes relative à l'ajustement de l'arrêté portant organisation du SDIS des Alpes-Maritimes et de son corps départemental,

VU l'arrêté SDIS n° 23-8530 du 28 décembre 2023 pris conjointement par monsieur le préfet des Alpes-Maritimes et monsieur le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes nommant monsieur **Thomas LANOUX** dans les fonctions de **médecin-chef adjoint** à la sous-direction santé au sein du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes, à compter du **1^{er} janvier 2024**,

VU l'avis de vacance d'emploi de **médecin-chef** du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes en date du 14 février 2025,

VU la candidature de l'intéressé,

SUR proposition de monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes,

ARRETEMENT

ARTICLE PREMIER :

Il est mis fin aux fonctions de monsieur **Thomas LANOUX** (matricule : 16090) né le 15 février 1986 à Troyes (10), médecin hors classe de sapeurs-pompiers professionnels, en qualité **de médecin-chef adjoint à la sous-direction santé**, au sein du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes, **à compter du 1^{er} mai 2025**.

ARTICLE 2 :

A compter de cette même date, l'intéressé est nommé dans les fonctions de médecin-chef à la sous-direction santé, au sein du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes, **à compter du 1^{er} mai 2025**.

ARTICLE 3 :

Madame la sous-préfète, directrice de cabinet, monsieur le payeur départemental et monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

ARTICLE 4 :

Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de NICE, 18 avenue des Fleurs - CS 61039 - 06050 Nice cedex 1, peut être saisi par voie de recours formé contre le présent arrêté, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification.

Le tribunal administratif de Nice peut également être saisi par l'application informatique "Télérécours Citoyens" accessible par le site internet <https://citoyens.telerecours.fr>.

**Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie
et de secours des Alpes-Maritimes**

 **Charles-Ange GINESY**
Président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes,
~~**Président du conseil d'administration**~~
du Service départemental d'incendie
et de secours des Alpes-Maritimes

Le préfet des Alpes-Maritimes

Pour le Préfet
La Sous-Préfète, directrice de cabinet
DS 4922

Aurélien LEBOURGEOIS